

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le programme Wallonie Ambitions Or »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le programme Wallonie Ambitions Or ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le programme Wallonie Ambitions Or, initié par le Gouvernement wallon en 2020, vise à améliorer les infrastructures sportives et à soutenir les athlètes de haut niveau en Wallonie. Son objectif principal est de créer un environnement d'entraînement optimal pour les sportifs, de renforcer l'attractivité de la Région lors des compétitions et de soutenir des projets sportifs d'envergure.

Ce programme comprend deux volets principaux : les infrastructures et les ambassadeurs. Le premier volet finance les infrastructures répondant aux critères établis et faisant l'objet d'une demande. Le second volet soutient financièrement des athlètes afin qu'ils assurent la promotion des infrastructures sportives.

La DPR précise que « le projet Wallonie Ambitions Or sera reconduit afin de compléter le territoire wallon des infrastructures nécessaires à la formation des jeunes athlètes et de soutenir les ambassadeurs sportifs qui participent au rayonnement de la Wallonie ».

Madame la Ministre, 19 projets ont été déposés entre 2020 et 2024. Qu'en est-il pour le début de l'année 2025 ?

Quelles démarches avez-vous entreprises pour mieux faire connaître ce projet ? Quel budget est prévu pour cette nouvelle législature ? Avez-vous déjà reçu des candidatures pour les ambassadeurs 2025 ? Jusqu'à quelle date les athlètes peuvent-ils poser leur candidature ?

Pouvez-vous présenter un bilan de l'impact des ambassadeurs 2020-2024 sur les infrastructures sportives wallonnes ? Quelles sont vos attentes et vos perspectives pour l'avenir ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, les précédents ministres des Infrastructures sportives avaient lancé Wallonie Ambitions Or, composé de deux volets : l'un dédié aux infrastructures, l'autre aux ambassadeurs. Ce projet avait été lancé dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, désormais terminés.

Comme j'ai déjà pu l'exprimer, un budget de plus de 32 millions d'euros a été dégagé, lors de la précédente législature, en faveur de 18 projets dans le cadre du volet Infrastructures tandis que 300 000 euros ont été alloués annuellement au volet « Ambassadeur », en partenariat avec le ministre-président de l'époque, M. Di Rupo.

En ce qui concerne l'année 2025, la réflexion quant à l'avenir de Wallonie Ambitions Or est toujours en cours au sein de mon cabinet. Le budget initial 2025 dédié aux infrastructures sportives, programme 14.047, prévoit un montant de 4,85 millions d'euros sur le domaine fonctionnel 047.011, « Subventions de toutes natures dans le cadre du projet Wallonie Ambitions Or », sans qu'une décision définitive sur leur affectation définitive ne soit encore prise.

Les moyens budgétaires étant limités, il convient de les utiliser au mieux, sans saupoudrage ni appels à projets chronophages.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations.

Il faut pouvoir renouveler ce projet et permettre aux sportifs de se surpasser par rapport à leur projet sportif. De facto, la Région pourrait bénéficier de l'aura de ces sportifs. C'est important de faire en sorte que ce projet puisse continuer dans le temps, qu'il soit fonctionnel.

J'entends qu'il faille faire des restrictions budgétaires. Notons toutefois que le programme peut être valorisant autant pour nos sportifs que pour notre Région.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'accès aux infrastructures sportives pour
le sport universitaire »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'accès aux infrastructures sportives pour le sport universitaire ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le sport universitaire belge connaît une transformation majeure. Longtemps perçu comme une activité complémentaire aux études, il devient aujourd'hui un véritable levier de dynamisme pour les étudiants grâce à une organisation mieux structurée et une attractivité croissante.

En 15 ans, le nombre de disciplines proposées a doublé. Les équipes engagées dans les championnats se sont multipliées et l'engouement du public est indéniable. Certaines rencontres attirent désormais plus de 1 000 spectateurs, tandis que la diffusion en streaming commence à se généraliser.

Toutefois, cette évolution se heurte à un défi majeur : le manque d'infrastructures adaptées. De nombreuses universités et hautes écoles sont contraintes de louer des installations extérieures, ce qui limite leur capacité à offrir de nouvelles disciplines et à organiser durablement des compétitions. Ce frein affecte non seulement le développement du sport universitaire, mais également son accessibilité pour les étudiants. Madame la Ministre, un programme de soutien à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives universitaires est-il envisagé ?

Quelles mesures le Gouvernement pourrait-il prendre pour améliorer l'accessibilité des infrastructures au sein du sport universitaire ? Comment faciliter, concrètement, l'accès des établissements à des infrastructures de qualité et soutenir la mise en place d'équipements adaptés ?

À plus long terme, serait-il envisageable de créer un véritable championnat universitaire national doté d'infrastructures adéquates et accessibles à un large public ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le

décret du 3 mars 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives permet aux écoles propriétaires de leurs infrastructures sportives de déposer, sous certaines conditions, des dossiers de demande de subvention, et ce, pour un montant maximum subsidiaire de 500 000 euros hors TVA.

Les universités ainsi que les hautes écoles sont bien éligibles aux subventions Infrasports. Cependant, comme je l'ai mentionné, des conditions sont imposées par le décret précité, dont une utilisation ouverte au public de l'infrastructure sportive en dehors des heures scolaires et la mise en place d'un conseil des utilisateurs.

Par ailleurs, dans le cadre du projet des centres de haut niveau, les projets en cours de réalisation portés par les ASBL de gestion du centre sportif de Blocry et des centres sportifs du Sart Tilman pourront bénéficier aux étudiants, respectivement de l'UCLouvain et de l'ULg, bien que ces infrastructures soient destinées en priorité aux sportifs de haut niveau.

Je rappelle que la Région wallonne ne peut se substituer aux porteurs de projets. Il appartient ainsi aux opérateurs d'initier les demandes de subventions et, si besoin, de se faire accompagner dans leurs démarches par l'administration.

Enfin, je vous confirme que si de telles demandes devaient me parvenir, j'y serais très attentive.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les informations. J'entends qu'elle ne peut évidemment pas être porteuse de projets et qu'il faut que les opérateurs puissent le faire.

Il faudrait peut-être prévoir une communication en amont, répéter, et essayer de faire comprendre les choses au grand public – le rendre attentif à cette question. De cette manière, les universités et hautes écoles pourront probablement bénéficier d'un projet sur les infrastructures sportives.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la centralisation des compétences du sport
et des infrastructures sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la centralisation

des compétences du sport et des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez régulièrement évoqué une mutualisation des compétences dont vous êtes responsable à la Région et en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de sport. Le 7 mars dernier, vous êtes revenue sur ce sujet dans la presse en présentant votre feuille de route pour la politique sportive. Vous avez précisé que c’est beaucoup plus cohérent et, dans les Déclarations de politique régionale et communautaire, il est clairement indiqué que les infrastructures sportives reviendront à l’Administration générale du sport, à un seul niveau de pouvoir.

Plusieurs acteurs de terrain expriment des interrogations quant aux modalités concrètes de cette centralisation et aux impacts qu’elle pourrait avoir sur le financement et l’accessibilité des infrastructures pour les différents niveaux de pouvoir, les communes et les clubs sportifs.

Madame la Ministre, dans quel délai envisagez-vous de mener à bien ce transfert de compétences entre les niveaux de pouvoir concernés ? Pouvez-vous préciser les mesures concrètes prévues pour assurer cette centralisation et garantir une transition fluide pour les acteurs concernés ? Pouvez-vous expliquer les raisons de votre choix de recentraliser ces compétences au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont on connaît les difficultés budgétaires, plutôt qu’à la Région ? Quelles seront les conséquences pour les administrations concernées ? Quels changements sont prévus ? Un accompagnement spécifique sera-t-il envisagé pour les gestionnaires d’infrastructures afin de faciliter leur adaptation à ce nouveau cadre de gouvernance ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le transfert de la compétence des Infrastructures sportives vers la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien prévu dans les Déclarations de politique régionale et communautaire. Ce choix s’explique par la présence en Belgique de fédérations flamandes et francophones. Le transfert de la compétence au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour l’ensemble de la politique sportive francophone sur les territoires de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie, a donc du sens. Toutefois, ce transfert ne peut se faire sans une concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française – COCOF.

Dès la mise en place d’un nouveau gouvernement bruxellois, que j’espère rapide, je prendrai contact avec

mon homologue à ce sujet. Des contacts entre l’ADEPS et Infrasports existent depuis de nombreuses années, notamment à travers le protocole de collaboration entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles et des échanges réguliers.

L’objectif du transfert de cette compétence est d’obtenir une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de la politique sportive sur tout le territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les acteurs – sportives et sportifs, administrations, associations, pouvoirs locaux – gagneront.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les informations. Je pense qu’une concertation entre la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF est importante pour se concerter au mieux, se poser les bonnes questions et être capable d’y répondre, et éviter de mauvaises situations par la suite. J’entends qu’il y a une collaboration entre l’ADEPS et Infrasports ; il est important que cette collaboration puisse continuer.

Vous parlez de cohérence et d’attractivité. Selon moi, réunir les infrastructures sportives et le sport au même endroit serait l’idéal.

Toutefois, je tiens à rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles est au bord du gouffre financier. Madame la Ministre, il est important de se poser les bonnes questions, et ce, en concertation avec les différents acteurs.

Question orale de Mme Özlem Özen

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’utilisation du bois dans les projets subsidés »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’utilisation du bois dans les projets subsidés ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, utiliser le bois comme matériau de construction présente de nombreux avantages. Cela valorise le bois local et certifié durablement, promeut le savoir-faire d’usines wallonnes, garantit l’emploi local, limite les coûts de construction grâce à une durée plus courte des chantiers, favorise une construction durable qui limite les

émissions de gaz à effet de serre et garantit des puits de carbone.

À travers la politique des infrastructures sportives, vous subsidiez les investissements des pouvoirs subordonnés. Dans ce cadre, vous avez un rôle d'exemplarité à jouer en promouvant l'utilisation du bois comme matériau de construction.

Entendez-vous imposer l'introduction d'une « variante bois » dans les cahiers des charges des marchés de travaux pour des infrastructures subsidiées à travers la politique des infrastructures sportives ?

Est-il envisageable, dans ce cadre, d'avoir un taux de subsidiation différencié si l'on construit en bois ou avec des matériaux « traditionnels » ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives stipule, en son article 6, que pour être recevable, le projet doit, entre autres, utiliser des matériaux durables.

Même si le décret précité prévoit l'utilisation de matériaux durables dans les projets pour lesquels une subvention est sollicitée, l'introduction d'une « variante

bois » ne peut être imposée dans les cahiers des charges des marchés de travaux. En effet, le choix de ce type de matériaux relève du seul porteur de projet. L'administration se tient néanmoins à la disposition des opérateurs pour les conseiller et les accompagner dans le cadre de l'élaboration de leurs projets.

Enfin, le taux de subvention de base ainsi que les majorations possibles de ce dernier sont régis par le décret précédemment mentionné qui ne reprend, à ce jour, aucun critère concernant cet aspect d'utilisation de bois.

Toutefois, cela pourrait mener à des réflexions futures.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la filière bois constitue une filière importante pour la Wallonie, avec des milliers d'emplois à la clé. Mon groupe a notamment déposé une proposition de résolution pour insister sur le développement de la filière bois comme vecteur économique pour la Région. Nous y serons attentifs.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 58 minutes.